

Veille sur l'application des mesures barrières et lutte contre le banditisme

Pour mieux répondre aux besoins émergents et aux défis mondiaux

Un bulletin d'informations pour vulgariser les actions de la FOSAP

N° 002 Novembre 2020 Bulletin d'Information

Force spéciale mixte anti-pandémie



Les négociateurs en chef de l'UE et de l'OEACp parviennent à un accord

P 4

WATRAA 300

Spécial

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 10 Décembre 2020 N° 300 - Prix 250 F CFA

Arrestation de Gérard Dossou et de Brigitte Adjamagbo



Abass Kaboua fustige ses collègues de l'opposition et demande à la justice de faire son travail

P 6

Révolution verte et autosuffisance alimentaire au Togo



33% de terres agricoles cartographiées

P 3

Journée internationale de lutte contre la corruption



L'ARMP lance la vulgarisation du code d'éthique et de déontologie aujourd'hui

P 2

Assemblée générale extraordinaire de l'ONU consacrée à la lutte contre la Covid-19

Le Togo s'engage à accueillir le vaccin COVAX au bénéfice de ses populations

P 3



Fêtes de fin d'année en pleine pandémie de la Covid-19

Le couvre-feu revient !

Le ministre en charge de l'administration territoriale Payadowa Boukpassi et le ministre en charge de la culture Pierre Lamadokou ont fait savoir cette semaine que les fêtes de fin d'année se dérouleront sous couvre-feu dans le

Grand Lomé. C'était au cours d'une rencontre qu'ils ont eu lundi avec les maires de la préfecture du Golfe et du Grand Lomé, la Conférence épiscopale ainsi que les représentants des différentes confessions religieuses dans

notre pays. A les entendre, cette décision a été prise pour éviter la propagation vertigineuse de la Covid-19 après les fêtes. Suite aux échanges, les ministres Boukpassi et Lamadokou appuyés par le Colonel Mohaman

Djibril coordonnateur national de la gestion de la lutte contre la COVID-19, ont annoncé l'instauration d'un couvre-feu dans le Grand Lomé pour la période du 18 décembre au 03 janvier, sur recommandation du Comité scientifique. Pour le moment, les horaires restent à préciser. Mais le couvre-feu pourra être observé de 22h à 05h ou de 23h à 06h. Les autorités se chargeront de communiquer la période définitivement retenue. Le couvre-feu ne concerne pas l'intérieur du pays où la Covid-19 est beaucoup plus maîtrisée. En ce qui concerne Les messes et cultes, ils se dérouleront soit de 18h à 21h ou de 19h à 22h le 24 et le 31 décembre. Pour ces deux jours, un réaménagement du couvre-feu devra être effectué afin de laisser de la marge aux fidèles ayant participé aux messes ou aux cultes de rentrer chez eux. Pour éviter tout débordement, les 50 000 bars installés sur le territoire national dont 30 000 à Lomé resteront fermés entre 18h et 06h. La quinzaine

commerciale qui se déroule habituellement à Lomé à l'occasion des fêtes de fin d'année est annulée. D'ores et déjà, les tenanciers de bars et restaurants grincent les dents. A les entendre, les fêtes de fin d'année devaient être une belle occasion pour faire un bon chiffre d'affaire. Instauration un couvre-feu, c'est simplement tuer leur commerce. Le comble, ils seront obligés de remercier une bonne partie de leur personnel. Le regret est aussi perceptible au niveau des religieux. Selon le N°1 de l'Eglise des Assemblée de Dieu du Togo, l'église n'est pas contre les mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la pandémie. Mais, il demande à l'autorité de repousser le couvre-feu à 23h les 24 et 31 décembre pour permettre aux fidèles qui seront à la veillée de rentrer librement chez eux. Le gouvernement aura-t-il une oreille attentive ? Le prochain communiqué annonçant le couvre-feu nous le dira.

Jack NUKUNU

Journée internationale de lutte contre la corruption

L'ARMP lance la vulgarisation du code d'éthique et de déontologie aujourd'hui

Le 9 décembre de chaque année, le monde entier commémore la journée internationale de lutte contre la corruption. Pour marquer cette célébration au Togo, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) organise ce 10 décembre une journée de vulgarisation du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique à l'intention des acteurs intervenant dans le système des marchés publics. Pour moraliser le secteur des marchés publics, renforcer la



transparence et susciter une appropriation des règles de la bonne conduite dans la commande publique, le gouvernement togolais a adopté le décret n°2019-097/PR du 08 juillet 2019 portant code d'éthique et de

déontologie dans la commande publique. Malheureusement, ce décret est méconnu du grand public. «C'est dans l'optique de la vulgarisation de ces textes auprès des acteurs et de la population que cette activité est organisée pour marquer le point de départ d'une sensibilisation qui va, à terme, couvrir l'ensemble du territoire national. », nous a confié l'ARMP.

La Rédaction

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION

EZI Akoma
W. Maléki
Ach ile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akouvi
Séna Le Libre Penseur

INFORMATICIEN

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Révisé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Assemblée générale extraordinaire de l'ONU consacrée à la lutte contre la Covid-19

Le Togo s'engage à accueillir le vaccin COVAX au bénéfice de ses populations

L'Organisation des nations unies (ONU) a organisé les 03 et 04 décembre 2020, à son siège à New-York par visioconférence, une Assemblée générale extraordinaire consacrée à la lutte contre la pandémie du Coronavirus. Le Président de la République, SEM Faure Essozimna GNASSINGBE s'est fait représenter à cette session par le Premier ministre, Victoire TOMEKAH-DOGBE.

Dans son intervention, la cheffe du gouvernement a exposé les actions menées au Togo pour lutter contre la pandémie à coronavirus. A l'entendre, la lutte contre la pandémie a impliqué tous les acteurs et a revêtu plusieurs facettes prenant en compte le potentiel de contagion rapide et de propagation

pandémique de la maladie : coordination, laboratoire, surveillance, prévention et contrôle de l'infection, prise en charge, quarantaine, surveillance, communication et recherche. Des infrastructures sanitaires dédiées ont été construites ou réhabilitées et équipées. " Afin de contenir le risque de propagation du virus et de protéger le droit à la vie et à la santé de toutes les personnes se trouvant sur son territoire, le gouvernement togolais a pris des mesures d'urgence d'ordre sanitaires, juridiques et socio-économiques, a-t-elle fait savoir.

En ce qui concerne l'impact des mesures sanitaires sur la jouissance des droits et libertés fondamentaux, Victoire Dogbé indique que des dispositions sont prises



pour atténuer autant que possible leurs effets. C'est le cas des libertés d'entreprendre, et d'accès aux marchés qui ont été encadrées sans jamais être restreintes."

Sur le plan socio-économique, un programme spécial d'aide social par un transfert monétaire, dénommé " Novissi " a été instauré. De même, des avantages spécifi-

ques sont octroyés aux partenaires sociaux et au secteur privé. En tout l'Etat a mobilisé environ 10% de son PIB (400 milliards de francs CFA) pour atténuer l'impact économique de la crise sanitaire. ", a-t-elle déclaré.

A entendre la représentante du chef de l'Etat à cette rencontre virtuelle de haut niveau, le Togo est favorable au vaccin COVAX. " Le Togo adhère à la mise en place du dispositif " Accélérateur ACT ", destiné à faciliter et à amplifier l'accès aux outils de lutte contre la Covid-19, notamment au vaccin. Il s'engage à accueillir le vaccin COVAX au bénéfice de ses populations. ", a-t-elle laissé entendre.

Jack NUKUNU

Révolution verte et autosuffisance alimentaire au Togo

33% de terres agricoles cartographiées

Au Togo, l'agriculture s'impose comme le secteur qui emploie la majorité de la population active (65%) et contribue à créer de la richesse (40% du PIB). Pour mieux tirer profit des avantages qu'elle offre, les pouvoirs publics ont mis en place FertiTogo, une plateforme digitale interactive d'aide à la décision pour une fertilisation raisonnée des cultures.

En effet, 33% de terres cultivables ont été cartographiées aujourd'hui au Togo, ce qui constitue un pas de plus vers la garantie de l'autosuffisance alimentaire à travers une meilleure connaissance des sols.

Près de 02 millions d'hectares de terres ont été analysées dans le cadre de l'élaboration de la carte de fertilité des sols. C'est un dispositif



qui dote le pays d'un outil de planification pour accroître considérablement la productivité agricole. Il permet aux agriculteurs de connaître les caractéristiques de leur sol afin de mieux les orienter à adapter le type de culture ainsi que les engrais

appropriés. Sur la superficie examinée, représentant 55% de l'espace agricole national, 1,2 million d'hectares ont été cartographiés, soit 33,18% de terres. L'initiative a été amorcée en 2016 et démarrée effectivement en 2017 dans les 05 ré-

gions. Elle rapproche le Togo de l'autosuffisance alimentaire en adoptant un nouveau modèle de développement agricole. A échéance, elle améliorera les rendements et la productivité des cultures végétales et réalisera par zone, une carte des cultures.

Pour mieux répondre aux besoins émergents et aux défis mondiaux Les négociateurs en chef de l'UE et de l'OEACP parviennent à un accord

Les pays membres de l'UE et de l'OEACP seront mieux à même de répondre aux besoins émergents et aux défis mondiaux, tels que la pandémie de COVID-19, le changement climatique, la gouvernance des océans, les migrations, la paix et la sécurité. En effet, les négociateurs en chef de l'UE et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), anciennement dénommée Groupe des États ACP, sont parvenus à un accord politique sur le texte d'un nouvel accord de partenariat qui succédera à l'accord de Cotonou. Cet accord, qui devra être approuvé, signé et ratifié par les parties, couvrira un grand nombre de domaines, allant du développement et de la croissance durable aux droits de l'homme, à la paix et à la sécurité, et il sera axé sur une mise en œuvre fondée sur les priorités régionales.

Une fois entré en vigueur, l'accord servira de nouveau cadre juridique et guidera les relations politiques, économiques et en matière de coopération entre l'UE et 79 membres de l'OEACP pour les vingt prochaines années. «L'accord politique conclu aujourd'hui, à l'issue de ces longues et intenses négociations, ouvre la voie à un partenariat moderne et plus engagé au niveau national, régional et international. À cette occasion, je tiens à adresser mes sincères félicitations à nos négociateurs en chef qui ont travaillé sans relâche pour parvenir à ce ré-

sultat.», a indiqué Robert Dussey, ministre togolais des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, négociateur en chef de l'OEACP et président du groupe central de négociation ministériel. Abondant dans le même sens, Jutta Urpilainen, commissaire aux partenariats internationaux et négociatrice en chef de l'UE, affirme : « L'accord con-



clu aujourd'hui constitue une étape vers la nouvelle ère qui s'ouvre pour l'UE et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Les habitants de ces quatre régions du monde bénéficieront de cet accord ambitieux, qui nous permettra de mieux faire face aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis en tant qu'acteurs mondiaux ».

le texte du nouvel accord politique sera soumis aux procédures internes nécessaires avant d'être paraphé par les négociateurs, ce qui marquera la fin des négociations. La signature

de l'accord interviendra à un stade ultérieur, en 2021. Pour pouvoir entrer en vigueur, il doit être conclu ou ratifié par une sélection et un nombre minimum de parties. La signature, l'application provisoire et la conclusion de cet accord seront soumises à l'approbation du Conseil, sur la base de propositions de la Commission. Ces propositions seront transmises au Conseil au début de l'année 2021 conjointe-

ment avec le texte négocié, traduit dans toutes les langues de l'UE. Le Conseil adoptera la décision de conclusion de l'accord seulement après approbation du Parlement européen, conformément à l'article 218, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Bien qu'un accord politique ait été trouvé, il est proposé de proroger encore l'accord de Cotonou afin de disposer du temps nécessaire au déroulement de la procédure interne de l'UE susmentionnée. L'UE accepte de proroger l'accord de Cotonou jusqu'au 30 novembre

2021, à moins que le nouvel accord n'entre en vigueur ou ne soit appliqué à titre provisoire avant cette date, mais cette prorogation doit encore être confirmée lors de la réunion du Comité des ambassadeurs ACP-UE, qui doit avoir lieu en décembre 2020. Il s'agirait de la deuxième prorogation, étant donné qu'une première série de mesures transitoires a déjà prorogé l'accord de Cotonou, dont l'expiration était initialement prévue le 29 février 2020, jusqu'au 31 décembre 2020.

Retour sur le contexte

Les négociations post-Cotonou ont débuté en septembre 2018 en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York. L'objectif était de parvenir à un accord sur un nouveau traité devant succéder à l'accord de Cotonou. Le nouvel accord de partenariat est constitué d'un « socle commun », qui expose les valeurs et les principes qui unissent nos

pays et qui précisent les domaines stratégiques prioritaires au sein desquels les deux parties ont l'intention de collaborer. Ces domaines sont les suivants: les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance, la paix et la sécurité, le développement humain et social, la viabilité environnementale et le changement climatique, la croissance et le développement économiques durables et inclusifs, et la migration et la mobilité.

Le nouvel accord de partenariat associe ce socle commun à trois protocoles régionaux spécifiques axés sur l'action (Afrique, Caraïbes, Pacifique), l'accent étant mis sur les besoins de chaque région. Cela permettra d'adopter une approche régionale sans précédent. Une gouvernance spécifique propre aux protocoles régionaux sera appliquée pour gérer et piloter les relations avec l'UE et les différentes régions concernées, notamment par l'intermédiaire de commissions parlementaires conjointes. Il y aura également un cadre global commun UE-OEACP, avec une forte participation parlementaire.

Pour rappel, lors du sommet ACP qui s'est tenu en décembre 2019, le groupe des États ACP a adopté la version révisée de l'accord de Georgetown, qui a débouché sur un changement de nom. En avril 2020, le groupe des États ACP est devenu l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP).

Veille sur l'application des mesures barrières et lutte contre le banditisme

Un bulletin d'informations pour vulgariser les actions de la FOSAP

Depuis sa création en mars dernier, la FOSAP multiplie des actions sur le terrain. Elle est sur le front de la lutte contre la Covid-19 et celui de la lutte contre la recrudescence du grand banditisme dans notre pays. Et pourtant, les actions menées par les 5000 hommes dirigés par le Colonel Kodjo Amana sont méconnues des bénéficiaires, c'est-à-dire, la population togolaise. Pour permettre à tout le monde de toucher du doigt les efforts louables que la FOSAP fournit, elle a mis en place un bulletin d'informations qui est déjà à son 2^e numéro.

N° 002 Novembre 2020 Bulletin d'Information

Force spéciale mixte anti-pandémie



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Systeme sanitaire

Au Togo, 77,9 milliards FCFA sont prévus dans le budget 2021

Le Togo a entamé une réelle politique d'amélioration des services sanitaires, ce qui se traduit par la multiplication des ressources financières, des infrastructures et des projets dans le secteur ; des prises en charge gratuites ou à faible coût ; des campagnes de sensibilisation et de vaccination, pour ne citer que celles-là. Grâce à cette stratégie destinée à renforcer le capital humain, le pays avance à pas de géant vers l'émergence sociale. Dans le budget de l'Etat, comptant pour l'exercice 2021, près de 80 milliards de francs CFA sont dédiés au secteur sanitaire, preuve irréfutable de l'importance accordée à celui-ci. Le montant du budget 2021 est de 1 521,6 milliards. Il prend en

compte tous les secteurs sociaux, en l'occurrence celui de la santé où d'importantes mesures seront prises pour consolider le Plan national de développement sanitaire (PNDS), intensifier la couverture sanitaire dans le pays, affermir les infrastructures, multiplier et moderniser les hôpitaux ou centres de santé régionaux et préfectoraux. La gratuité des soins sera optimisée avec une prise en charge efficiente des soins de santé des femmes enceintes. Conformément à la Déclaration d'Abuja de 2001, " les Etats se sont engagés à consacrer 15% de leur budget national au secteur de la santé ". De 6 % du budget de l'Etat en 2011, l'enve-



veloppe prévue pour soutenir le secteur au Togo équivaut à 10% du montant alloué aux ministères et institutions et devait aider le gouvernement à atteindre les résultats escomptés pour l'année 2021. La santé des citoyens sera mise en avant-plan étant donné que les pouvoirs publics facilitent aux Togolais, un accès aux services sociaux de base et de qualité, prin-

cipelement dans les domaines éducatifs et sanitaires. Au rang des actions prévues et échelonnées sur la période 2020-2025, il y a l'extension de l'assurance maladie universelle pour réduire d'au moins 80% la part du coût des soins de santé supportés par les ménages ; la modernisation des Centres hospitaliers régionaux (CHR) avec le déploiement des équipes, des matériels et un scanner dans chaque structure ; la construction et l'équipement de 06 centres de santé mère-enfant ; le doublement du nombre d'accoucheuses auxiliaires d'Etat ; la construction de 100 Centres médicaux sociaux (CMS) ; la réhabilitation des centres de santé communautaires.

Outre ces défis à renouveler, la lutte contre le trafic et la contrefaçon de médicaments ou produits pharmaceutiques sera renforcée et des cliniques mobiles supplémentaires seront mises en place. Les autorités travaillent pour une réduction, voire la résorption des difficultés liées au dispositif de transfusion sanguine en mettant en place une banque de sang par région.

Communiqué sanctionnant le conseil des ministres du mercredi 9 Décembre 2020

1. Le gouvernement s'est réuni ce jour en Conseil des Ministres au nouveau Palais de la Présidence sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozima Gnassingbé, Président de la République.

2. Le Conseil a examiné un (01) avant-projet de loi, un (01) projet de décret et écouté six (06) communications.

I. AU TITRE DES AVANT-PROJETS DE LOI

3. Le conseil a examiné et adopté l'avant-

projet de loi sur l'aménagement et la protection et la mise en valeur du littoral en vue d'adapter les règles de gestion de l'environnement aux évolutions en matière de gouvernance des territoires littoraux puis protéger et valoriser le littoral par l'adoption d'un schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL).

4. Le projet de texte qui avait fait l'objet d'un examen en première lecture vise à mettre en valeur le potentiel économique qu'offre le littoral togolais dans le respect des

règles du développement durable.

II. AU TITRE DES PROJETS DE DÉCRET

5. Le conseil a examiné et adopté un projet de décret portant organisation et fonctionnement de l'instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP) en application de la loi sur la protection des données à caractère personnel.

6. L'IPDCP est dotée de pouvoirs d'investigation, d'intervention et de sanction lui permettant d'accompagner la politique du Gouvernement en matière de protection

des données à caractère personnel. Elle garantit, en outre, que tout traitement des données à caractère personnel, respecte les droits et libertés fondamentaux des personnes physiques en même temps que les intérêts de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et autres entités morales.

III. AU TITRE DES COMMUNICATIONS,

7. Le conseil a examiné une communication relative au projet d'identification biométrique des personnes physiques au Togo présentée par le ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale.

8. Conformément à l'axe 1 de la feuille de route gouvernementale, ce projet contribuera à renforcer l'inclusion na-

tionale en attribuant gratuitement un numéro d'identifiant unique (NIU) à tout résident sur le territoire national.

9. Il facilitera l'accès aux services sociaux de base ; aux services publics et aux services délivrés par le secteur privé (banques ; assurances etc.)

10. Il s'agit d'une nouvelle étape de la stratégie nationale de digitalisation et de modernisation de l'action publique qui vise à faire rentrer le Togo dans la sphère des pays ouest-africains où les procédures administratives sont dématérialisées.

11. Cette communication ouvre la voie à la poursuite des travaux de préparation technique visant notamment à finaliser l'opérationnalisation de l'agence en charge de

Suite à la p 7

Arrestation de Gérard Dossou et de Brigitte Adjagbo Abass Kaboua fustige ses collègues de l'opposition et demande à la justice de faire son travail

Le Mouvement des Républicains Centristes (MRC) s'est inscrit en faux concernant la vague d'indignation et d'appel à la libération des deux membres de la Dynamique Monseigneur Kpodzro, à savoir Brigitte Adjagbo Johnson et Gérard Djossou la semaine dernière. Au cours d'une sortie médiatique, le MRC a fustigé ce comportement d'une partie de la classe politique togolaise et estimé que pour des allégations de tentative de déstabilisation de l'Etat, la justice doit faire son oeuvre. Pour l'honorable Abass Kaboua, Président du MRC, Djossou Gérard du MPDD et Brigitte Adjagbo Johnson de la CDPA ont été arrêtés dans des conditions légales et sont bien traités. Au cours de la conférence de presse tenue le vendredi dernier, l'honorable Abass Kaboua et son parti se sont désengagés de toutes prises de position relayées par les différents acteurs, tout en réclamant une justice équitable. Pour le député Abass Kaboua, la légalité de la procédure contre-carre même la fébrilité



des différents communiqués exigeant leur libération. "Mon parti est et demeure responsable face à toutes agitations pouvant faire irruption dans le circuit politique au Togo. Par cette sortie, le MRC tient à réaffirmer en toute responsabilité sa position de légaliste et respectueux des lois de la République. Certes des arrestations ont été opérées, nous demandons que la procédure s'accélère et que les responsabilités soient situées à tous les niveaux. L'Etat de droit pour lequel le MRC ne cesse de se battre c'est celui de la justice et l'équité pour tous, et non de l'anarchie et de

la gabegie. Que le juridique fasse son travail en toute impartialité", a-t-il confié. Le député a également touché du doigt les conditions de détentions des deux membres de la DMK qu'il a fortement salué. Adjagbo Brigitte et Gérard Djossou sont en garde à vue dans de bonnes conditions. Ils sont bien traités. Moi j'ai fait 4 mois en prison dans des conditions difficiles, mais personne n'a fait de bruit. Elle ne fait que quelques jours de garde à vue et on réclame déjà sa libération" a-t-il déclaré.

Waraa

PHARMACIES DE GARDE
Du 07/12/2020 au 13/12/2020

Pharmacie ABRAHAM Agoé-Logopé Kossigan +22822 50 10 00	+22822 41 15 41	Pharmacie LILAS 7, Route de Kégué +22822 26 29 59
Pharmacie ACTUELLE Route de Ségbé, Quartier Sagbado - Adidogomé +22822 51 11 72	Pharmacie MAGNIFICAT Allée Sagbado Yokoe, Rue de la Pampa à 100 m du Palais Royal de Yokoe +22822 56 43 20	Pharmacie MILLENAIRE Face réserve de la gendarmerie d'Agonyville, sur la route de 50m à 300m du centre de l'Etat +22822 51 64 31
Pharmacie ADIDOGOME Face au camp 2ème RI d'Adidogomé +22822 50 54 85	LIRE AUSSI : Consultez toutes les offres d'emplois du Togo	Pharmacie NOTRE DAME DE LA TRINITE Sise au 20 boulevard de la paix à Super Taco +22822 21 27 80
Pharmacie ADJOLOLO 58, Rue Franz Joseph STRAUSS +22822 21 05 13	Pharmacie APOLLON Face complexe scolaire Makafui - Non loin du carrefour des hirondelles - Avéji +22822 31 01 07	Pharmacie NOTRE DAME DE MEDJ Boulevard du 13 Janvier, Angle rue Galtou - Face Byblis +22822 20 56 94
Pharmacie BEL AIR Rue du Commerce, non loin de l'Hôtel Palm Beach Adawlati - BP 13115 Lomé - Togo +22822 21 03 21	Pharmacie OSSAN Etablissement la LIMOUSINE, carrefour AVEJ +22822 38 44 25	Pharmacie PATIENCE Tokoin Gbadago +22822 21 60 94
Pharmacie CAMPUS Adeu +22822 21 56 32	Pharmacie DE LAEROPORT Rue de l'Aéroport SITO +22822 26 21 22	Pharmacie SANGUERA Entre EPP et Lycée Sanguera +22822 42 80 80
Pharmacie DE LA PAIX Résidence du Benin +22822 26 40 91	Pharmacie DIEUDONNE Route de LLEO 2000, non loin de FUCEC Agoé-Djossou +22822 38 07 44	Pharmacie SARAH Près du centre de santé d'Adakpamé +22822 27 09 25 / 22 35 06 30
Pharmacie DIVINA GRACIA Quartier Agoé-Fioui, Rond-point Cool Catch (ancien carrefour Baïana-Baïana) +22822 45 79 69	Pharmacie DJIDJOLE Djidjole +22822 25 65 12	Pharmacie SHALOM Agoé-Ogavelli, non loin de BKS. Sur la route Agoé-Adidogomé +22822 51 87 60
Pharmacie ECLAIR Bé Ahligo, près du Marché +22822 22 75 11	Pharmacie EXCELLENCE Agoé Demakpoo Voie CEDEAO +22822 51 77 87	Pharmacie SILOE Carrefour Allée Apédokoe Atigangomé +22822 31 02 87
Pharmacie FIDELIA Bé-Kérou, Route d'Attigou, près de l'Hotel LE REFERENTIEL +22822 71 95 95	Pharmacie FOREVER Tokoin Forever, Face Garage Central Admi- nistratif +22822 26 11 77	Pharmacie St RITA Rue pavée, Doulassamé - Face HOTEL SANA +22822 20 90 16
Pharmacie GANFAT AGOE DALIKO près du Carf EDEM(CAMP GP) 22550815	Pharmacie JUSTINE Rue des Armées - Tokoin Habitat +22822 21 00 01	Pharmacie St ESPRIT Sur la bretelle Agoé-Nyivé Kégué, Face au CEG Agoé-Est +22822 40 29 06
Pharmacie La FLAMME DAMOUR Sise à Agodéko route d'Aneho +228 22 45 70 14	Pharmacie LE DESTIN A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida	Pharmacie TAKOE Avant la station CAP ESSO de Zongo (CÔTE D'IVOIRE) +22822 34 03 42
		Pharmacie THERYA Mangomé-Route de la Foire Internatio- nale TOGO 2000 (à 300m de la Foire) +22822 61 56 52 / 22 30 35 55
		Pharmacie TULIPE +22822 21 07 22
		Pharmacie VIGUEUR Rue 267, AGBALEPEDOGAN, Kilimandjaro +22822 51 63 30

Communiqué sanctionnant le conseil des ministres du mercredi 9 Décembre 2020

Suite de la p 6

l'identification ; choisir la solution technique et définir un plan de déploiement.

12. Le conseil a examiné une seconde communication relative à l'informatisation du casier judiciaire présentée par le Ministre de la justice et de la législation. Cette initiative s'inscrit dans le programme de modernisation du secteur judiciaire, entamé depuis 2005 qui a abouti à la mise en exploitation effective de la chaîne commerciale au tribunal de première instance (TPI) de Lomé.

13. Face aux difficultés rencontrées par la population pour se faire délivrer un bulletin de casier judiciaire (nécessité de se déplacer dans sa préfecture de naissance générant d'importants coûts annexes ; délais longs...), ce projet vise à permettre que la demande et l'obtention du bulletin soient totalement dématérialisées.

14. Ainsi, tout requérant pourra, en se connectant via un smartphone ou un ordinateur, soumettre en ligne, la demande, le paie-

ment et le traitement des casiers judiciaires.

15. Ce dispositif innovant et qui s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de dématérialiser les principales procédures administratives sera opérationnel dans toutes les juridictions en avril 2021.

16. Le conseil a examiné une troisième communication relative aux activités et la situation financière de la société Holding d'Etat Togo Invest Corporation SA présenté par le Ministère de l'Economie et des Finances.

17. Togo Invest a été créé pour servir de bras armé pour l'Etat dans ses missions d'investissements dans les projets structurants. L'entreprise a pour missions de : mener les activités d'une société de portefeuille d'investissement ; investir dans des actifs, prendre des participations sous forme d'actions majoritaires ou minoritaires et participer à la création d'entreprises avec des sociétés nationales ou étrangères ; concevoir des mécanismes de financement et des partenariats pour

réaliser le corridor de développement du Togo.

18. Compte tenu de l'évolution du contexte d'intervention et les leçons tirées des premières années de mise en œuvre, le modèle opérationnel de Togo Invest doit être repensé et adapté afin de mieux servir les ambitions du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Togo 2020 - 2025

19. S'en est suivi une communication sur les résultats des consultations germano-togolaises présentée par le ministre auprès du Président de la République, chargé du Plan et de la Coopération. Ces consultations ont permis d'aboutir aux résultats portant sur deux points : (i) Les conditions cadres de la coopération et (ii) la revue du portefeuille en cours de réalisation.

20. Sur la base de la feuille de route gouvernementale 2025, les deux parties ont marqué leur accord de procéder à une plus grande concentration des efforts autour des pôles prioritaires suivants : la transformation agro-industrielle la formation technique et professionnelle dans les métiers contribuant à la transformation agro-industrielle la décentralisation et le développement des territoires

21. La coopération sur ces trois pôles s'inscrit dans le cadre du mécanisme de « Partenariat pour encourager les réformes » en lien avec l'ini-

tiative du G20 « Compact avec l'Afrique ». Pour ce partenariat, la partie allemande annonce le doublement de l'enveloppe financière.

22. Les deux parties ont également convenu de poursuivre leur coopération dans le domaine de la santé et de la lutte contre les pandémies, notamment en s'inscrivant dans une approche de développement territorial.

23. La communication suivante a porté sur la gestion des déchets dangereux et des marchandises dangereuses transportées par la mer, présentée par le ministre en charge de l'économie maritime.

24. Cette communication a pour objet de présenter les problématiques communes des déchets dangereux et marchandises dangereuses, leurs spécificités et la nécessité de réglementer la prévention et la gestion des risques liés à ces matières.

25. En effet, face aux multiples risques que représentent les déchets dangereux et les marchandises dangereuses, une nouvelle réglementation permettra d'une part de fixer les conditions de transport et les modalités de gestion des déchets dangereux et des marchandises dangereuses dans les ports et les espaces maritimes sous juridiction togolaise, et, d'autre part, de réglementer les mouvements et les modalités de gestion des déchets dangereux et des marchand-

ses dangereuses sur toute l'étendue du territoire national.

26. La dernière communication présentée par le ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, a porté sur les mesures visant à limiter la propagation de la Covid-19 en cette fin d'année 2020.

27. L'évolution de la pandémie et le risque d'une éventuelle flambée pour cause de fêtes de fin d'année, ont conduit les plus hautes autorités à solliciter l'avis du Conseil scientifique.

28. Sur cette base, des concertations avec les différents acteurs : leaders religieux, élus locaux, préfets, patronat, et syndicat des tenanciers de restaurants et de bars, ont permis de faire des propositions destinées à minimiser les risques de propagation de la pandémie.

29. Le Conseil a instruit les différents acteurs de poursuivre les concertations en vue d'arrêter une stratégie efficace intégrant les mesures sanitaires idoines qui seront annoncées ultérieurement.

30. Le Conseil a saisi cette opportunité pour inviter la population, et notamment celle du grand Lomé, à renforcer la vigilance et le respect des mesures déjà édictées par le Gouvernement.

**Fait à Lomé, le 09
Décembre 2020
Le Conseil des
Ministres**

Systeme sanitaire

Au Togo, 77,9 milliards FCFA sont prévus dans le budget 2021

Suite de la p 5

On ne peut pas manquer de parler des idées de construction et d'équipement d'un centre de lutte contre le cancer ; le renforcement du dépistage et du traitement des maladies non transmissibles ; l'introduction des vaccins contre l'hépatite B et le cancer de l'utérus dans le programme élargi de vaccination, etc. La santé n'a pas de prix, le Togo n'en disconvient pas ; tant mieux pour les populations. Par ailleurs, le gouvernement doit également

déployer des efforts pour lutter contre le taux de mortalité maternelle et contribuer ou assumer l'entière responsabilité de développer des services de santé mentale communautaires.

Sommes toutes, le manque de qualité des soins est responsable de nombreux décès et de sévères complications. D'importantes progrès doivent être fournis en réduisant les décès dus au paludisme; les décès dus au VIH/sida.

SAVOIR



NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

A partir du 1^{er} janvier 2016

**EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
REGETTES DE L'ETAT**



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg